

FONDS DES SAUVAGES EN FIDÉICOMMIS—*Suite.*

ÉTAT des octrois du gouvernement pour l'exercice terminé le 30 juin 1882, indiquant comment on en a disposé.

ONTARIO ET QUÉBEC.		\$ cts.	\$ cts.
Crédits annuels—			
Pour les sauvages de Québec.....		4,200 00	
Achat de couvertures pour les vieillards et les sauvages infirmes d'Ontario et de Québec		1,600 00	
Ecoles des sauvages d'Ontario et de Québec.....		5,000 00	
Annuités en vertu du traité Robinson.....		13,000 00	
Arpentages de réserves dans les vieilles provinces.....		3,000 00	
Octroi pour compléter un chemin en partie ouvert sur la réserve des sauvages du lac Saint-Jean, dans le township d'Ouiatchouan, P. Q.		500 00	
Sauvages d'Oka—Pour pourvoir au paiement des réclamations pour des améliorations faites par des "squatters" sur la réserve des sauvages, dans le township de Gibson		5,000 00	
			32,300 00
Porté au crédit du fonds des sauvages de la province de Québec.....		4,200 00	
do fonds d'administration des terres des sauvages.....		1,600 00	
do fonds des écoles des sauvages.....		5,000 00	
do des Ojibbewas du lac Huron.....		\$8,097 42	
do do du lac Supérieur.....		4,902 58	
		13,000 00	
do compte d'arpentage		*3,000 00	
do des sauvages du lac Saint-Jean.....		500 00	
do des sauvages d'Oka (compte du séminaire)		5,000 00	
			32,300 00

* Le crédit non dépensé pour arpentages dans les anciennes provinces pendant l'exercice terminé le 30 juin 1882, a été reporté par un arrêté du conseil du 27 juin 1882.

Je certifie l'exactitude de ce compte, qui a été examiné d'après mes instructions.

J. L. McDOUGALL,

Auditeur général.

Examiné,

JOHN GORMAN.